



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/50/L.74
10 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 128 de l'ordre du jour
FINANCEMENT DE LA FORCE DE PROTECTION
DES NATIONS UNIES, DE L'OPÉRATION DES
NATIONS UNIES POUR LE RÉTABLISSEMENT
DE LA CONFIANCE EN CROATIE, DE LA
FORCE DE DÉPLOIEMENT PRÉVENTIF DES
NATIONS UNIES ET DU QUARTIER GÉNÉRAL
DES FORCES DE PAIX DES NATIONS UNIES

Projet de décision présenté par le Vice-Président à l'issue
de consultations officieuses

L'Assemblée générale décide d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 6 231 150 dollars (montant net : 5 787 200 dollars) au titre de la liquidation des Forces combinées et de la fourniture d'un appui commun pour la période allant du 1er au 31 octobre 1996.
